Image not found or type unknown

Erreur sur la fiche de paie

Par **alaric**, le **17/10/2018** à **16:49**

Bonjour,

mon employeur a fait une erreur sur l'avenant daté d'il y a 2 ans en indiquant que je travaillais 45h par semaine alors que je travaille 42h50, aujourd'hui on m'appelle pour me signaler que j'ai trop perçu depuis 2 ans soit 2h50 par semaine en trop depuis 2 ans . que risque t'on ?

Par **P.M.**, le **17/10/2018** à **17:12**

Bonjour,
Vous pourriez essayer de faire valoir que l'employeur a une obligation de fournir du travail pour l'horaire prévu et que s'il ne l'a pas fait, c'est lui qui est en faute…
De toute façon, l'employeur ne pourrait régulariser que par une retenue maximale de 10 % du salaire...

Par **alaric**, le **17/10/2018** à **17:16**

merci beaucoup pour votre réponse !
bonne soirée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés